

Enregistré conformément à l'Acte du Parle-
ment du Canada, par l'abbé E. DELAMARRE, au
bureau du Ministre de l'Agriculture, à Ottawa,
en l'année mil-huit cent quatre-vingt-quatorze.

M

d

T

ce

to

a

C

M

M

vo

Je

de

G

dé

M